

Logopèdes

- Mis à jour : lundi 15 juin 2020 09:17

Écrit par Administrateur site web

Deux logopèdes indépendantes travaillent au sein de l'école pour aider les enfants présentant des difficultés spécifiques du langage oral, du langage écrit, du calcul et/ou du graphisme...

Elles vous inviteront à obtenir une prescription pour un bilan logopédique auprès d'un médecin spécialiste, dans le but d'introduire un dossier auprès de votre mutuelle, afin d'obtenir le remboursement de leurs prestations. Avec votre accord, elles peuvent collaborer avec le professeur de votre enfant pour l'aider au mieux. Si vous désirez que votre enfant soit suivi à l'extérieur, elles peuvent vous transmettre les coordonnées d'autres logopèdes, tout comme le centre PMS.

Mme Sylvie Vannieuwenhoven : 0497/46.03.29 - 02/654.15.45

Mme Maïté de Meuleneire : 0477/30.60.56

Le centre psycho-médico-social (PMS) peut également vous mettre en contact avec un service logopédique au 02/764.30.57